

Paris, le 17/04/2023

**Comité Social d'administration de Service Central de Réseau
CSASCR des Services Centraux et Services Rattachés de la DGFIP
*Réunion du lundi 17 avril 2023***

ORDRE DU JOUR et COMPTE-RENDU

- Procès-verbal du CTSCR du 20/04/2022
- Procès-verbal du CTSCR du 10/06/2022
- Création de la direction de projet transformation numérique du métier juridique
- Création de la direction de projet réforme de la fiscalité internationale
- L'évaluation professionnelle (point ajouté à la demande des organisations syndicales)

Questions diverses :

- Déménagements dans les services centraux
- Déménagements au SSI
- Date du prochain CSASCR/Calendrier du dialogue social
- Liste de diffusion communiquée aux sections syndicales locales
- Expérimentation « Le juste mail » (point ajouté à la demande des organisations syndicales)

Compte-rendu du CSA-SCR du 17 avril 2023

Procès-verbaux des du CTSCR du 20/04/2022 et du 10/06/2022

Les projets de procès-verbaux ont été adoptés à l'unanimité.

Création de la direction de projet transformation numérique du métier juridique (DP TNMJ)

L'administration présente la DP TNMJ dont la création répond à la double nécessité de transformation numérique des métiers juridiques et de les doter de « nouvelles capacités » : capacités d'échanges et d'analyse de données, capacité de traitement des demandes de masse et d'échange des prises de position, notamment, capacité à traiter des demandes de masse, etc.

Confrontée à plusieurs défis : flux croissant d'activités, dossiers plus complexes, rescrits, nécessité d'anticiper la perte de mémoire humaine et d'harmoniser les pratiques entre la Direction générale et le réseau, l'administration indique qu'elle a opté pour un déploiement modulaire et progressif.

3 grands chantiers sont programmés :

- Une chaîne de traitement
- Un module : solidifier la base documentaire
- Un système prédictif pour détecter les contentieux de masse

Des ateliers avec les agents ont été organisés de septembre à décembre 2022. Le groupe utilisateurs mis en place et fait remonter des éléments. La priorité est la mise en place de DOCX pour 500 rescrits. C'est actuellement en phase de recette et cela sera mis en production fin 2023, pour une mise à disposition des agents en 2024. Le 26 juin 2023, le point d'entrée unique sera présenté au Directeur général adjoint.

Le budget est de 815.000 € (COSRAT 2023). Une subvention a été demandée à la Communauté Européenne.

Solidaires Finances Publiques alerte sur les dangers du recours à des systèmes experts et déclare qu'il est impératif que des agents valideurs soient effectivement les seuls décideurs finaux.

Création de la direction de projet réforme de la fiscalité internationale (DPFI)

L'administration indique que la direction de projet « Réforme de la fiscalité internationale » vise à organiser et coordonner les travaux nécessaires à la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité internationale au sein de la DGFIP. Cette réforme repose sur deux piliers :

- le premier pilier qui vise à réallouer une partie du profit résiduel des multinationales dans les pays de marché où les services et biens sont consommés,
- le second pilier qui instaure un taux minimal d'imposition.

L'administration précise que la DPFI fonctionnera en mode projet.

Solidaires Finances Publiques alerte sur les risques liés à ce type de fonctionnement en mode projet : la pression très forte risquant de peser sur les membres de l'équipe notamment.

L'administration répond que la DPFI exercera un rôle de pilote et de chef d'orchestre pour les services concernés. La DPFI ne se substitue pas à ces services.

L'administration mentionne l'organisation d'ateliers avec la DGE et la DVNI.

Solidaires Finances Publiques demande si ces ateliers ont débuté.

L'administration répond que cela vient juste de commencer.

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur la pérennité de la DPFI.

L'administration indique que si la mission n'est certes pas pérenne, puisqu'elle n'existera que jusqu'à la mise en place du projet, elle aura 7 ans de vie au minimum.

Question du report de la 1ère réunion de la Formation Spécialisée (FS) initialement prévue au 27 avril 2023 au 1^{er} juin 2023 et alternatives proposées et validées en séances

L'administration explique que la date de réunion de la FS initialement prévue du 27 avril 2023 a finalement été préemptée par une réunion nationale, en raison de la neutralisation du dialogue social depuis le début d'année 2023.

Conseils médicaux – problématique de la désignation des représentants du personnels devant y siéger

Suite aux imprécisions et informations divergentes sur les règles de désignation des représentants du personnel devant siéger dans les Conseils Médicaux, deux syndicats, dont Solidaires Finances Publiques, avaient demandé un report du Conseil Médical prévu le 20 avril 2023.

L'administration reconnaît que les règles applicables sont, à ce jour, difficiles à appréhender car elles n'ont pas encore fait l'objet d'une présentation officielle par la DGAFP. Cette présentation doit intervenir le 18/04/2023 en CSA Ministériel.

Les organisations syndicales soulignent les difficultés et le caractère très spécifique du rôle des représentants du personnel en Comité médical et demandent qu'une formation dédiée soit organisée.

L'administration propose d'organiser un groupe de travail dans le courant du mois de juin 2023 afin de répondre à ce besoin de formation.

Campagne 2023 d'évaluation professionnelle

Par message à la Présidente du CSASCR en date du 3 avril 2023, Solidaires Finances Publiques avait alerté sur les nombreux et regrettables dysfonctionnements de la campagne 2023 d'évaluation professionnelle.

Solidaires Finances Publique rappelle en séance la teneur de cette alerte :

Évaluation des cadres A inspecteurs et inspectrices

Les contacts avec de nombreux de nos collègues avaient révélé une très grande divergence de pratiques dans la manière de remplir le Compte rendu d'évaluation professionnelle (CREP). Ainsi, et contrairement à ce qui était indiqué dans le guide de l'évaluation, dans certains bureaux ou services les évaluateurs n'avaient pas rempli la partie "Compétences managériales" du CREP. Le motif couramment invoqué était que les collègues concernés n'étaient pas encadrants.

Certains évaluateurs se limitaient à cocher pour tous les items les cases "non pertinent". Là encore, le motif fréquemment invoqué était que les collègues concernés n'étaient pas encadrants. Dans d'autres services ou bureaux en revanche la rubrique est servie de manière détaillée. Compte tenu de cette grande divergence de pratiques, certains collègues risquaient d'être lourdement pénalisés, que ce soit à court, moyen ou long terme.

Or, du fait de la composition particulière de la population des agentes et agents des services centraux, ces dysfonctionnements risquaient de se révéler particulièrement importants et fréquents pour les collègues de la DG. En effet, d'une part la population d'inspecteurs et d'inspectrices est très importante en services centraux. D'autre part, dans leur très grande majorité, les inspecteurs et inspectrices des services centraux ne sont pas encadrants.

Évaluation des cadres C et B

Selon les retours que nous avons eus, pour certains collègues le tableau synoptique avait été dégradé sans que l'appréciation littérale constate une dégradation de la manière de servir de l'agente ou de l'agent.

Dans notre message d'alerte, nous demandions qu'une information complémentaire et précise soit faite de manière urgente à destination de tous les évaluateurs afin de rappeler les règles du guide de l'évaluation et d'harmoniser les pratiques, quel que soit le service ou le bureau dans lequel exerçait l'agent ou l'agente.

S'agissant de la dégradation de l'évaluation des agents B et C, l'administration a répondu qu'aucune consigne de dégradation des évaluations n'avait été donnée aux évaluateurs, mais que le changement d'outil, ESTEVE ayant remplacé EDEN-RH, expliquait peut-être cela. Les évaluateurs ayant eu pour seule consigne d'évaluer les agents de la manière la plus sincère possible.

L'administration ajoute que dans la fonction publique les évaluations sont souvent dithyrambiques et qu'il convient de privilégier des évaluations plus sincères afin de faire progresser les agents.

En séance au CSASCR, Solidaires Finances Publique déclare qu'il était indispensable que les évaluations faites sans que les principes soient respectés puissent être revues et corrigées, même si les délais étaient dépassés en les débloquent dans ESTEVE. Ceci devant permettre de rétablir l'égalité entre tout.es les agents.

L'administration répond qu'il n'y aura pas de réponse collective, mais que les situations seront traitées au cas par cas et que les agents devront faire des recours hiérarchiques.

Solidaires Finances Publiques répond que le recours n'est pas fait pour corriger des dysfonctionnements dans la procédure d'évaluation et une mauvaise application des règles.

L'administration ajoute qu'une communication sera faite sur Ulysse à destination tant des agents que des évaluateurs pour rappeler les règles. Elle précise que le Guide des recours en cours de finalisation sera également mis en ligne sur Ulysse.

Expérimentation du « Juste mail »

L'administration explique que, dans le cadre de cette expérimentation, un service transverse du SRH du Secrétariat Général a lancé un examen des méls échangés dans le collectif. L'objectif étant de lutter contre l'« infobésité ». Il s'agit d'étudier et analyser des données telles que le nombre de destinataires des méls, la présence ou non et le nombre de pièces jointes, etc. L'étude ne vise pas les objets des messages et ne concerne pas les méls privés.

Déménagements du SSI

L'administration présente ses excuses de ne délivrer les informations qu'au compte-goutte, mais explique que tant que les choses ne sont pas totalement calées et certaines on ne peut pas communiquer auprès des agents.

Les locaux du Maille Nord 3 ont été livrés pour l'installation des agents et prestataires du bureau SI1, à l'exception de l'équipe chargée de la sécurité.

Les locaux du Maille Nord 4 n'ont pas encore été livrés. La surface sera de 18,8 m² par agent, ce qui est supérieur au plafond défini par la DIE. Des cloisons vitrées sont installées à la demande des agents. Les réseaux seront testés avant l'installation des agents.

Le nombre de places de parking risque d'être insuffisant avec les recrutements futurs, et on réfléchit à d'autres solutions. Il devrait notamment y avoir des places sous le centre commercial (12 places).

Liste de diffusion communiquée aux organisations syndicales

L'administration rappelle qu'elle a communiqué en début d'année aux organisations syndicales un fichier avec l'adresse de tous les agents des services centraux pour leur permettre l'envoi de messages Sympa.

Solidaires Finances Publiques conteste le fait que ce nouveau fichier ne contienne pas les adresses des agents détachés et mis à disposition (environ 1300 personnes).

L'administration explique cela par le fait que ces agents ne font pas partie du périmètre de ce CSASCR.

Solidaires Finances Publiques souligne l'inégalité de traitement de ces agents qui appartiennent à la DGFIP et ne reçoivent plus désormais d'informations syndicales de la DGFIP qui est leur administration, contrairement à leurs collègues en fonctions dans les services centraux de la DGFIP.